



## TEAMSTERS CANADA RAIL CONFERENCE

---

### CONFÉRENCE FERROVIAIRE DE TEAMSTERS CANADA

**D.J. Shewchuk**  
Président  
President

**Douglas Finson**  
Vice-Président  
Vice-President

**Jim Flegel**  
Secrétaire-Trésorier  
Secretary Treasurer

1710-130 Rue Albert Street  
Ottawa, ON - K1P 5G4

Tel: (613) 235-1828  
Fax: (613) 235-1069  
[www.teamstersrail.ca](http://www.teamstersrail.ca)

Le 6 janvier 2010

Présidents généraux et secrétaires-trésoriers généraux  
Présidents et secrétaires-trésoriers des CLP  
Présidents et secrétaires-trésoriers des Divisions

RE : Convention de la Conférence ferroviaire de Teamsters Canada de 2010

Conformément aux exigences de la Section 5 des règlements de la Conférence ferroviaire de Teamsters Canada, voici l'avis officiel que la convention 2010 de la Conférence ferroviaire aura lieu du 21 au 23 septembre 2010 à l'hôtel Crowne Plaza Chateau Lacombe à Edmonton, en Alberta.

Comme rappel aux divisions qui présenteront des résolutions concernant des modifications proposées aux règlements de la CFTC, les exigences des règlements de la CFTC, section Règlements Article 34, sont les suivantes :

#### **Section 34                      Présentation des résolutions de la Conférence ferroviaire**

Sauf dans le cas où les règles sont suspendues suite à un vote majoritaire des 2/3 de tous les délégués présents, six (6) copies de chaque résolution, ayant pour but la modification des lois existantes, ou de la promulgation d'une nouvelle loi, doivent être remises au bureau de la Conférence ferroviaire au moins cent vingt (120) jours avant la convocation de la convention et seront postées aux délégués aux moins quarante-cinq (45) jours avant la convention. Si la résolution proposée modifie plus d'une (1) section de la loi, chacune de ces sections doit être imprimée sur une feuille séparée. Chaque feuille doit porter une entête indiquant la section particulière et la page à être modifiée, toutes les modifications proposées doivent être imprimées en caractères gras et la section, telle qu'elle se lirait après la modification ou l'amendement doit être écrite en entier. Les résolutions qui ne sont pas conformes aux dispositions ci-haut mentionnées ne seront pas admises par le comité chargé des règlements. (emphase ajoutée)

.../2



Le 6 janvier 2010

Page 2

Conformément à ces exigences, la date limite pour la réception des résolutions au bureau national de la Conférence ferroviaire à Ottawa est le 24 mai 2010. Toutes les résolutions dûment présentées seront envoyées par le Bureau de la Conférence ferroviaire aux délégués au plus tard le 7 août 2010. Un exemple du formulaire de résolution est inclus pour votre référence.

L'information au sujet de la Convention ainsi que les créances des délégués seront distribués à une date ultérieure.

Fraternellement vôtre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Shewchuk', written in a cursive style.

D.J. Shewchuk  
Président

DJS/lr

Pièce jointe

cc : Comité exécutif de la CFTC